

Inondations : 50 % des travaux prévus seront faits cette année

Le Préfet de l'Aude, Anne-Marie Charvet et le président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), Pierre-Henri ILHES, ont co-présidé un comité de pilotage du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), le mercredi 27 avril.

Ce comité, composé d'élus du conseil régional, des conseils généraux de l'Aude et de l'Hérault, de communautés de communes du département, des syndicats intercommunaux pour l'Aménagement hydraulique, des représentants de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et des services de l'Etat, a pour vocation de valider, accompagner et évaluer les actions de prévention initiées dans la cadre de ce programme.

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin de l'Aude a été signé en juillet 2006 pour une durée de 7 ans et un montant total de 80 M€, dont 22 M€ de l'Etat, 13M€ de la Région et 10 M€ du Département.

Ses grands axes sont :

- le renforcement de la conscience du risque (actions de communication,...)
- l'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et

d'alerte (Plans communaux de sauvegarde,...)

- la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés dans les zones à risques (poursuite de l'élaboration des plans de prévention des risques, délocalisations...)

- les actions de ralentissements des écoulements à l'amont des zones exposées (reconquête des champs d'expansion de crues, réalisations de rétentions en amont...)

- les aménagements collectifs de protection des lieux densément habités.

La réunion du 27 avril avait pour objectif de faire un point d'étape, quatre ans après le début de sa mise en œuvre.

A la fin de l'année 2010, 50 % des travaux prévus dans le programme global auront été engagés, avec notamment, la réalisation dans les basses plaines de l'Aude, d'importants travaux de protection des lieux habités.

Au cours de la réunion, le Préfet de l'Aude a salué le travail réalisé en partenariat avec le Smmar, les collectivités locales et les services de l'Etat dans la mise en œuvre de ce programme d'actions de prévention des inondations.